



UNION INTERPARLEMENTAIRE  
114<sup>ème</sup> Assemblée et réunions connexes  
Nairobi, 4 - 12 mai 2006



Réunion des Femmes parlementaires  
Ordre du jour

FEM/11/A.1  
24 mars 2006

## Onzième Réunion des Femmes parlementaires

Kenyatta International Conference Centre (KICC)  
7 et 11 mai 2006

---

### I. MODALITES PRATIQUES ET PROCEDURE

#### Calendrier et règlement

La Onzième Réunion des Femmes parlementaires se tiendra au Kenyatta International Conference Centre (KICC) et comptera quatre séances :

- deux séances le dimanche 7 mai, de 9 h.30 à 13 heures et de 14 h.30 à 18 h.30 au plus tard pour l'examen de tous les points à son ordre du jour à l'exception du point 3b);
- une séance extraordinaire le jeudi 11 mai, de 14 h.30 à 15 h.30 pour procéder au renouvellement des représentantes régionales, titulaires et suppléantes, au Comité de coordination;
- une deuxième séance extraordinaire le jeudi 11 mai à partir de 16 h.30 pour procéder à l'élection de la Présidente et des deux Vice-Présidentes du Comité de coordination.

Les travaux sont régis par les dispositions du Règlement de la Réunion des femmes parlementaires.

#### Présidence de la Réunion des Femmes parlementaires

Conformément à l'article 8 du Règlement, la Réunion sera ouverte par la Présidente du Comité de coordination qui conduira l'élection de la Présidente de la Réunion. Conformément à l'article 7, la Réunion sera présidée par une femme membre du Parlement hôte de la 114<sup>ème</sup> Assemblée.

#### Participation et droit à la parole

Les femmes parlementaires qui sont membres de leur délégation aux Réunions de Nairobi à titre de déléguée ont le droit de prendre la parole. Celles qui accompagnent leur délégation à d'autres titres peuvent suivre les travaux sans y prendre une part active (article 3 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires).

Les débats sont aussi ouverts aux parlementaires hommes. Seuls les hommes parlementaires qui sont membres de leur délégation à titre de délégué peuvent prendre la parole (article 4.2 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires).

Les représentants des assemblées parlementaires internationales ayant la qualité de membre associé de l'Union ainsi que les représentants d'organisations internationales bénéficiant du statut d'observateur peuvent aussi prendre la parole.

## **Modalités des débats**

Les travaux de la Réunion auront lieu en partie en plénière et en partie en groupes de discussion.

Les débats se tiendront en anglais, arabe, espagnol et français.

La Présidente encouragera les parlementaires à dialoguer de la manière la plus active et spontanée possible. Les interventions devront être brèves, ne dépassant pas les trois minutes. Les participantes sont instamment invitées à s'abstenir de lire des interventions préparées à l'avance et sont encouragées à un débat d'idées, étant entendu que, le cas échéant, il leur sera loisible d'illustrer leurs propos d'exemples pris dans le contexte national.

Il ne sera pas établi de liste préalable des oratrices. En plénière, les participantes pourront manifester leur intention de prendre la parole en remplissant le formulaire d'inscription qu'elles trouveront sur les pupitres et en le remettant aux assistants de séance à l'intention de la Présidente. Cette procédure sera facultative dans les groupes de discussion.

## **Documents**

Il y aura dans la salle de réunion des jeux de documents officiels, en anglais et français seulement, établis pour la session, et diverses publications de l'Union interparlementaire.

Les participantes désireuses d'évoquer la situation des femmes dans leur pays tant sur les points à l'ordre du jour que sur les questions de genre en général pourront déposer des documents sur des tables installées à l'extérieur de la salle. Au préalable, deux copies de ces documents devront être remises au Secrétariat. Ces documents ne seront ni traduits ni reproduits par le Secrétariat.

## **II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**

L'ordre du jour provisoire suivant a été établi par le Comité de coordination des Femmes parlementaires lors de sa dernière session, tenue à l'occasion de la 113<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire (octobre 2005).

### **1. Election de la Présidente de la Réunion**

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

*La Réunion adoptera son ordre du jour au début de ses travaux.*

### **3. Comité de coordination des Femmes parlementaires**

#### **a) Travaux aux sessions tenues à Manille, Genève et Nairobi, et recommandations**

*Les participantes seront informées des délibérations du Comité de coordination lors de ses sessions du 7 avril 2005, à Manille, du 16 octobre 2005, à Genève, et du 7 mai 2006, à Nairobi.*

#### **b) Elections au Comité de coordination**

Le mandat des représentantes régionales au sein du Comité de coordination des Femmes parlementaires, ainsi que celui de sa Présidente et ses Vice-Présidentes, vient à expiration à la 114<sup>ème</sup> Assemblée. La Réunion des Femmes parlementaires procédera à des élections au Comité de coordination le jeudi 11 mai.

Les détails relatifs aux élections se trouvent à l'Annexe I.

Le Groupes géopolitiques devront présenter les candidatures par écrit, au plus tard le mardi 9 mai avant 18 heures. Chaque candidature devra être assortie d'un bref curriculum vitae (trois paragraphes maximum), en anglais et/ou français seulement, pour distribution aux participantes.

- c) Travaux et recommandations du Groupe du partenariat entre hommes et femmes  
*Les participantes seront informées du travail du Groupe du partenariat entre hommes et femmes.*
- d) Questions relatives au Panel sur « Les enfants et le VIH/SIDA » organisé à l'occasion de la 114<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP  
*Les participantes seront informées des modalités du Panel de discussion sur « Les enfants et le VIH/SIDA » qui aura lieu le mercredi 10 mai (9 h.30 à 12 h.30). Une note d'information à ce sujet sera mise à disposition.*
- e) Réunions spécialisées et autres initiatives  
*Les participantes seront informées des résultats des activités entreprises et réunions organisées par l'UIP sur les questions de genre.*
- f) Autres questions éventuelles  
*Les débats sur le Comité de coordination des Femmes parlementaires se termineront à 11 heures.*

#### **4. Contribution de la Réunion des Femmes parlementaires aux travaux de la 114<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire**

Le Comité de coordination a décidé d'inviter les femmes parlementaires à débattre du point 4 à l'ordre du jour de la 114<sup>ème</sup> Assemblée sur le thème « Le rôle des parlements dans la gestion de l'environnement et la lutte contre la dégradation de l'environnement à l'échelle mondiale » selon les modalités suivantes :

Les participantes se diviseront en deux groupes pour débattre les deux sous-thèmes suivants :

**Thème 1 :** La contribution des femmes à la gestion des ressources naturelles

*Les participantes seront invitées à débattre des contributions que les femmes apportent à la gestion et à la préservation des ressources naturelles. On s'intéressera plus particulièrement à la gestion de l'eau, eu égard aux conclusions du Quatrième forum mondial de l'eau, qui s'est tenu au Mexique en mars 2006.*

**Thème 2 :** Genre et politique environnementale

*Les participantes seront invitées à débattre de la manière de rendre les politiques environnementales sensibles aux questions de genre afin qu'elles tiennent compte des besoins propres aux hommes et aux femmes et qu'elles prennent en considération la contribution que les femmes apportent à la préservation de l'environnement. De quelles données a-t-on besoin ? Comment les politiques en la matière doivent-elles être mises au point ?*

Auparavant, les participantes éliront, sur recommandation du Comité de coordination, une modératrice des débats et une rapporteuse pour chacun des groupes de discussion constitués. A l'issue des discussions, chaque groupe conviendra des idées clés que devra présenter sa rapporteuse à la séance plénière de la Réunion des Femmes parlementaires, l'après-midi même.

La rapporteuse de chaque groupe de discussion sera chargée de rédiger des amendements au projet de résolution qui seront présentés à la Deuxième Commission permanente pour débat. Ces amendements seront rédigés en consultation avec la Présidente du Comité de coordination et la Présidente de la Réunion, et seront présentés au nom de la Réunion des Femmes parlementaires. Les amendements viseront à porter une dimension « genre » à la résolution.

Chaque groupe pourra débattre de 11 à 13 heures.

*Les débats de la Réunion seront suspendus de 13 heures à 14 h.30.*

**5. Débat sur les femmes en politique**

- a) Progrès et reculs des femmes dans les parlements en 2005
- b) Séance spéciale de débat sur le thème *Femmes en politique : mesures d'action positive, le pour et le contre*

Cette année, le Comité de coordination des Femmes parlementaires invite les hommes et les femmes parlementaires à débattre de la question des mesures de discrimination positive pour promouvoir la participation des femmes en politique. Le débat sera ouvert par deux experts et aura lieu de 15 heures à 16 h.30.

**6. Rapport sur les travaux des Groupes de discussion**

Chacune des deux rapporteuses des groupes de discussion présentera son rapport. La Réunion leur demandera ensuite de préparer, en consultation avec la Présidente du Comité de coordination et de la Présidente de la Réunion des Femmes parlementaires, des amendements au projet de résolution qui seront soumis lors du débat général de la Deuxième Commission le lundi 8 mai.

**7. Action de l'Union interparlementaire pour renforcer la dimension parlementaire des efforts des Nations Unies dans la promotion du partenariat entre hommes et femmes**

Les participantes seront informées de l'état de la coopération entre l'Union interparlementaire et les Nations Unies dans ce domaine.

**8. Lieu, date et ordre du jour de la 12<sup>ème</sup> Réunion des Femmes parlementaires**

La 12<sup>ème</sup> Réunion aura lieu en avril/mai 2007 à l'occasion de la 116<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire (Bangkok, Thaïlande).

Conformément à l'article 11 du Règlement de la Réunion, le Comité de coordination établira l'ordre du jour provisoire à sa séance du vendredi 12 mai 2006.

## **Elections au Comité de coordination des Femmes parlementaires**

### **Horaires**

La Réunion des Femmes parlementaires procédera à des élections au Comité de coordination le jeudi 11 mai. Compte tenu des dispositions du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires, cette séance devra se dérouler en deux temps :

La première séance aura lieu de 14 h30 à 15 h30 pour élire les représentantes titulaires et suppléantes. Immédiatement après cette première élection, le nouveau Comité de coordination se réunira à huis clos pour désigner les candidates aux postes de présidente et de première et deuxième vice-présidentes du Comité. Ces candidatures feront l'objet d'un vote lors de la deuxième séance de la Réunion des Femmes parlementaires, qui se tiendra à 16 h30.

### **Election des représentantes régionales et de leurs suppléantes : règlement et procédure**

L'article 31.1c) du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires prévoit l'élection de deux représentantes titulaires et deux représentantes suppléantes pour chacun des groupes géopolitiques établis au sein de l'Union, à savoir :

- Groupe africain
- Groupe arabe
- Groupe Asie-Pacifique
- Groupe Eurasie
- Groupe latino-américain
- Groupe des Douze Plus

Cet article dispose que les représentantes régionales sont élues *ad personam*, avec un mandat de deux ans, et sont rééligibles pour un deuxième mandat de deux ans.

Les Groupes géopolitiques devront présenter les candidatures par écrit, au plus tard le mardi 9 mai avant 18 heures. Chaque candidature devra être assortie d'un bref curriculum vitae (trois paragraphes maximum), en anglais et/ou français seulement, pour distribution aux participantes.

Les femmes parlementaires ayant accompli deux mandats de représentante régionale titulaire sont donc inéligibles pour un autre mandat de représentante régionale titulaire. De même, les femmes parlementaires ayant accompli deux mandats de représentante régionale suppléante sont inéligibles pour un autre mandat de représentante régionale suppléante; elles seront, par contre, éligibles pour un nouveau mandat en tant que représentantes titulaires.

La composition actuelle du Comité de coordination se trouve à l'Annexe II.

### **Election de la Présidente et des Première et Deuxième Vice-Présidentes du Comité de coordination : règlement et procédure**

L'article 32 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires dispose qu'« après chaque renouvellement des représentantes régionales, tous les deux ans, la Réunion des Femmes parlementaires élit, sur proposition du Comité de coordination, la Présidente, la Première Vice-Présidente et la Deuxième Vice-Présidente du Comité parmi des parlementaires de régions différentes ».

La Présidente du Comité de coordination est de droit membre du Comité exécutif de l'Union interparlementaire

## Composition du comité de coordination des Femmes parlementaires

(mars 2006)

*Fin du mandat*

### Bureau

<b>Présidente</b>	Mme J. Fraser (Canada)	mai 2006
<b>Première Vice-Présidente</b>	Mme S. Damen-Masri (Jordanie)	mai 2006
<b>Deuxième Vice-Présidente</b>	Mme L. Madero (Mexique)	mai 2006

### Membres élus

#### *Représentantes régionales (élues pour deux ans)*

##### **Pour le Groupe africain :**

Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Mme B. Henrique da Silva (Angola)	Mme O.T. Ascofaré (Mali)	mai 2006
Mme E. Beyene (Ethiopie)	Mme S. Moulengui-Mouélé (Gabon)	mai 2006

##### **Pour le Groupe arabe :**

Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Mme S. Damen-Masri (Jordanie)	Mme K. Nattah (Jamahiriya arabe libyenne)	mai 2006
Mme B. J. Al Jishi (Bahreïn)	Mme M. Osman Gacknoun (Soudan)	mai 2006

##### **Pour le Groupe de l'Asie et du Pacifique :**

Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Mme M. Singh (Inde)	Mme B. Tuya (Mongolie)	mai 2006
Mme Chew Mei fun (Malaisie)	Mme K. Hull (Australie)	mai 2006

##### **Pour le Groupe Eurasie :**

Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Mme H. Hakobyan (Arménie)	Mme B. Baymagambetova (Kazakhstan)	mai 2006
Mme N. Baranova (Biélorus)	Mme N. Narotchnitskaia (Féd. de Russie)	mai 2006

##### **Pour le Groupe latino-américain :**

Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Mme L. Madero (Mexique)	Mme V. Mata (Venezuela)	mai 2006
Mme I. Allende (Chili)	Mme M. Müller (Argentine)	mai 2006

##### **Pour le Groupe des Douze Plus :**

Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Mme P. Ernstberger (Allemagne)	Mme G. Gautier (France)	mai 2006
Mme J. Fraser (Canada)	Mme D. Stump (Suisse)	mai 2006

### Membres de droit

#### **Membres du Comité exécutif (de droit, pour la durée de leur mandat au Comité exécutif)**

Mme M. Mensah (Namibie)	septembre 2007
Mme K. Komi (Finlande)	avril 2008
Mme K. Serrano Puig (Cuba)	septembre 2008
Mme A. Vadai (Hongrie)	septembre 2008
Mme L. Lerksamran (Thaïlande)	octobre 2007
Mme E. Papadimitriou (Grèce)	octobre 2009

#### **Présidentes de la Réunion des femmes parlementaires (membres de droit pour deux ans)**

Mme D.M. Sauri Riancho (Mexique)	mai 2006
Mme P. S. Cayetano (Philippines)	avril 2007